

Pays en développement PVD: intégration de l'environnement dans le processus de développement durable

1999/0020(COD) - 22/02/2000

La commission a adopté la recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Anders WIJKMAN (PPE/DE, S) modifiant la position commune du Conseil. En particulier, elle demande que l'enveloppe financière pour la période 2000-2006 soit établie à 93 millions d'euros et non 50,4 millions comme le propose le Conseil. En outre, la commission demande que dans les projets de coopération au développement, l'on insère une composante environnement qui identifie et évalue la dimension durable des actions engagées. Le rapport se prononce pour la promotion des énergies renouvelables, le remplacement d'énergies particulièrement néfastes par d'autres qui le soient moins, la conservation de la diversité biologique (notamment par la protection des écosystèmes et des habitats et la conservation de la diversité des espèces) et la promotion du commerce de produits obtenus selon des méthodes de production durables. Il réclame également des campagnes d'information sur les substances dangereuses, notamment les déchets toxiques et les pesticides.